



**Contrat d'adhésion passé entre le Carrefour des ASL de Cergy
Pontoise d'une part,**

et l'ASL :

en la personne de son Président.

Nom et Prénom du Président :

Adresse de l'ASL :

Nombre de lots :

Téléphone :

Par l'intermédiaire de son organe dirigeant, L'ASL désignée ci-dessus a
décidé d'adhérer au Carrefour des ASL de Cergy-Pontoise.

Le Carrefour des ASL de Cergy-Pontoise s'engage par le présent contrat d'adhésion à assurer à l'ASL adhérente les services suivants

1. Consultation par toute personne de l'ASL pendant les heures de permanence ou sur rendez-vous.
2. Assistance téléphonique directe ou réponse dans les meilleurs délais après dépôt d'un message sur le répondeur téléphonique de l'association.
3. Accès au fichier de fournisseurs et prestataires de service constitué par l'association auprès des entreprises locales qui ont fourni des garanties de qualité et des prix de groupe.
4. Communication des informations sur les activités de l'association.
5. Intervention auprès des autorités locales, Mairie, Communauté d'Agglomération, Conseil Général, pour les questions les concernant.
6. Organisation de services communs à plusieurs ASL : nettoyages, espaces verts, travaux groupés (ravalements, chaussées...), emplois répartis sur plusieurs lotissement...
7. Aide à l'organisation de manifestations : barbecues, fêtes, réunions...

Cotisation

- La cotisation annuelle au Carrefour des ASL de Cergy-Pontoise a est fixée, pour l'ensemble des services visés plus haut, à **90 €** .
- Le présent contrat est signé pour une année et sera renouvelé d'année en année par tacite reconduction.

Règlement à l'ordre de : Carrefour des ASL de Cergy-Pontoise.

Fait en 2 exemplaires :

- un pour l'ASL adhérente,
- un pour le Carrefour des ASL de Cergy.

A Cergy, le

Pour le Carrefour des ASL de Cergy-Pontoise

Pour l'ASL adhérente